

DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 13 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juillet 2026

D2026-73 : Approbation de la convention d'accompagnement au déploiement de la vidéoprotection par le SIEA et la régie Li@in

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine		X	GUIGNARD Claudy	X	
BARON Nadine	X		LACROIX Monique	X	
BIANCHETTI Jérôme	X		LEFEVER Claude	X	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	X		LOREAU Ludovic	X	
CORDIER Alain	X		MATHIEU Fabrice		X
DEVOS Arnaud	X		OCTRUE Valérie	X	
DUC Thierry	X		OZIL Joël	X	
DUMONT Natacha	X		RUYS Fabien	X	
DUPUY Boris		X	SCHAEFER Nathalie		X
ESCRIVA Evelyne	X		VERY Delphine	X	
GAUTIER Anne		X	VIDAL Jordan	X	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	X				

Elus absents	Donnent pouvoir à
MATHIEU Fabrice	GUIGNARD Claudy
DUPUY Boris	LOREAU Ludovic
ANDRES Catherine	DUMONT Natacha
GAUTIER Anne	ESCRIVA Evelyne
SCHAEFER Nathalie	LEFEVER Claude

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VIDAL Jordan	23	18	23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose les dispositifs de vidéoprotection se sont développés ces dernières années pour répondre à des objectifs précis de prévention des atteintes à la sécurité des personnes, de protection des bâtiments publics et de gestion de l'espace public.

La commune souhaite poursuivre le déploiement de la vidéoprotection pour sécuriser ses espaces et bâtiments publics.

Le SIEA souhaite proposer à ses communes membres les services mutualisés pour un « Territoire ingénieux et durable de l'Ain » (projet TIDA). Ce projet TIDA inclut la sécurité dans le domaine public et notamment l'utilisation de caméras de vidéoprotection.

La déclinaison des objectifs du SIEA est la suivante :

- L'utilisation du réseau Li@in, des capacités d'hébergement des ressources informatiques pour l'enregistrement dans les POP.
- L'exploitation des images par les communes,
- L'exploitation des images par les forces de l'ordre,
- La mise à disposition de fonctionnalités avancées (Intelligence Artificielle par exemple),
- La supervision de l'état de fonctionnement des éléments fournis : réseau, serveurs, logiciels,
- La mise à disposition de compétences et de services d'accompagnement,
- L'utilisation de marchés passés entre les prestataires et le SIEA,
- L'intégration des données au sein de l'outil cartographique du SIEA : X'MAP
- L'intégration dans l'hyperviseur TIDA à venir.

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier

- De la mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (CCTP, pièces de marché) élaboré par le SIEA,
- D'un accompagnement du SIEA à la présentation du DCE
- De l'intégration du réseau et des équipements de vidéoprotection géoréférencés dans l'outil de cartographie X'MAP.
- D'espace d'hébergement du serveur au sein des locaux techniques du SIEA, sous forme de location d'espace dans des baies informatiques mutualisées.

Entendu Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant le projet de convention d'accompagne de la commune au déploiement de la vidéoprotection par le SIEA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de convention définissant la mission d'accompagnement du SIEA et de la Régie RESO-Li@in au déploiement de la vidéoprotection sur la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 20 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance

Jordan VIDAL

Le Maire

Claude LEPEYER

